

Date de l'arrêté : 10/03/2026 Objet : ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE	République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière MONTREAL - COMMUNE - 07
---	---

ARRÊTÉ
 N° AI_026_2026

portant ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-4, L552-23 à L552-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DE_20_2021 du Conseil Municipal du 18 mars 2021 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté 34_2021_AR du 19 juillet 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

N° d'ordre	Nom et prénom	Situation actuelle (grade – échelon)	Promouvable à la date du
1	CHIFFE Aurélien	adjoint technique territorial principal de 1ère classe - échelon 5	01/03/2026
.....			

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables à ce grade est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : Monsieur Aurélien CHIFFE est nommé au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1er mars 2026.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie ,
- Communiqué au Centre de Gestion de l'Ardèche pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Fait à MONTREAL, le 10 mars 2020,

Le Maire,

Bernard CHANIGL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.